

En effet, M. l'Orateur, dans quelle position nous trouvons-nous dans le moment ? Voici : le 8 juillet dernier, le gouvernement, après s'être agité, après mille tâtonnements infructueux pour arriver à une décision sur l'opportunité de présenter, au sujet de la question des écoles du Manitoba, une loi remédialrice basée sur l'arrêté du Conseil du 21 mars dernier, est venu déclarer ici qu'il allait entreprendre de nouvelles négociations avec le gouvernement du Manitoba, et que, dans le cas où ce gouvernement refuserait d'accorder à la minorité le redressement demandé, il convoquerait le parlement pour le 2 janvier au plus tard, et présenterait et demanderait l'adoption d'une législation remédialrice.

Or, le parlement a été convoqué pour le 2 janvier, et il s'est réuni le 2 janvier. Le cabinet tout entier a mis dans la bouche de Son Excellence un exposé de la politique qu'il avait l'intention de suivre durant cette session, et des mesures qu'il se proposait de présenter. Cela a été fait d'un consentement unanime. Naturellement, tous les collègues du premier ministre s'étaient engagés à appuyer cette politique.

Devons-nous donc supposer maintenant que le gouvernement, après s'être ainsi engagé, après avoir défini sa ligne de conduite, après avoir mis entre les mains de la Couronne un exposé de la politique que les conseillers de la Couronne avaient l'intention de suivre, devons-nous supposer, dis-je, qu'à moins d'un événement imprévu, ces honorables messieurs eussent donné leur démission pour des raisons qui existaient au moment même où ils mettaient un tel langage dans la bouche du représentant de la Couronne ?

La presse ministérielle nous dit, il est vrai, qu'il n'est survenu depuis aucun événement extraordinaire, mais que ces messieurs ont donné leur démission pour des raisons qui existaient longtemps avant la convocation du parlement. Je le répète : je crois qu'il a dû surgir quelque événement extraordinaire depuis l'ouverture de la session. La presse ministérielle nous a bien révélé un fait extraordinaire, mais un fait qui cependant n'affecte pas le cabinet en entier, mais deux de ses membres seulement. La presse nous a dit qu'un membre de l'administration avait accusé un de ses collègues de l'avoir, sous le couvert de l'anonymat, calomnié auprès de Son Excellence le gouverneur général, de l'avoir à son insu soumis à une enquête, bien qu'ils siégeassent constamment ensemble à la table du Conseil, et que, dans les circonstances, une enquête était nécessaire contre ces deux messieurs.

C'est bien là, je l'admets, un événement extraordinaire, mais ce n'est pas, à mon avis, un événement propre à amener la crise actuelle.

Quelle est donc la véritable cause ?

Les organes du gouvernement nous disent que le parti conservateur ne veut pas de sir Mackenzie Bowell comme chef. Sur ce sujet, je n'ai rien à dire. Il s'agit simplement d'une querelle de famille à laquelle je n'oserais me mêler. C'est aux conservateurs de régler cette question. Si telle est la cause, M. l'Orateur, si c'est là la véritable, l'unique raison de la crise, il vaudrait mieux le savoir, alors que réunis ici pour discuter le discours de Son Excellence, on nous demande un ajournement.

Mais, M. l'Orateur, cette cause existait depuis longtemps.

Que le parti conservateur en général soit ou ne soit pas satisfait de la direction de sir Mackenzie

M. LAURIER.

Bowell, c'est une question que je n'ai pas à discuter, mais que je laisse à la décision des honorables membres de la droite. Ce serait, je dois le dire, se jouer du parlement si c'était là une raison pour empêcher ce dernier de se mettre sans délai à la besogne. Le parlement a été convoqué pour définir une certaine politique, mais, selon moi, il paraît évident que ce qui arrive présentement est encore un de ces expédients dont nous avons été déjà bien trop souvent les témoins, et qui a pour objet de fournir au gouvernement l'occasion de ne pas remplir les promesses qu'il a faites au parlement.

M. l'ORATEUR : Objecte-t-on à la motion de l'honorable monsieur (sir Adolphe Caron) ?

M. LAURIER : Certainement ; avis doit en être donné.

Sir ADOLPHE CARON : J'en donnerai avis, demain.

M. LAURIER : Après demain.

Sir ADOLPHE CARON : Je propose que la séance soit levée.

M. FOSTER : M. l'Orateur, avant que la Chambre lève sa séance, j'ai un devoir que je dois remplir immédiatement ; mais j'ajouterai, en même temps, que—d'accord avec les collègues qui ont pris la même attitude que moi—je ne me propose pas de m'engager dans une longue discussion sur le sujet dont il s'agit. Je ferai simplement aujourd'hui une déclaration pour faire connaître à la Chambre et au pays la position que nous avons prise ; je veux parler de la position prise par les messieurs qui ont cru devoir se retirer du cabinet, et j'exposerai brièvement les raisons qui ont motivé leur retraite.

Je dirai tout d'abord qu'il n'existe aucune divergence d'opinion entre nous et le premier ministre sur toutes les questions d'intérêt public, commerciales ou constitutionnelles, dont le gouvernement a eu déjà à s'occuper, ou sur lesquelles le gouvernement, sous la direction du premier ministre actuel, a pris une attitude.

Je dois dire aussi que nous restons fermement attachés aux principes et à la politique du parti libéral-conservateur. Nous voulons rester entièrement d'accord avec ces principes et cette politique dont nous avons été, avec d'autres, et dont nous voulons continuer d'être les défenseurs autant que nos talents le permettront. Rien n'a diminué la confiance que nous a toujours inspirée l'état sain et vigoureux du parti libéral-conservateur ; rien jusqu'à présent n'a ébranlé notre conviction que ce parti est le champion d'une politique que la majorité de l'électorat considère comme essentielle au bien-être et au progrès du pays ; ou que, sous une direction ferme et prudente, ce parti, aux prochaines élections générales, triomphera de nouveau.

Bien que nous ayons, après bien des hésitations, consenti à faire partie d'un gouvernement ayant M. Bowell comme successeur de sir John Thompson, nous avons néanmoins concentré loyalement tous nos efforts pour le rendre fort et efficace ; mais nous avons regretté de plus en plus que les résultats obtenus n'aient répondu à ce que nous avions lieu d'espérer, ou aux efforts faits par nous.